



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

Rapport d'activités

2015

sommaire

Présentation	3
Composition du Bureau de la Section	3
Activités internes de la section	4
Réunions du Bureau de section	4
Du 1 ^{er} au 2 juin 2015 – Rencontre avec M. Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire de l'APF et Mme Fabienne Reuter, Déléguée Wallonie-Bruxelles à Paris	4
Participation de la section aux activités de l'APF	5
Du 26 au 27 janvier – Bureau international à Clermont-Ferrand (France)	5
Du 24 au 25 mars – Commission politique à Siem Raep (Cambodge)	6
Du 30 mars au 2 avril – Conférence des présidents de la Région Europe à Erevan (Arménie)	6
Du 7 au 9 avril – Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) à Libreville (Gabon)	7
Du 15 au 17 avril – Commission des affaires parlementaires à Antananarivo (Madagascar)	7
Du 28 au 29 avril – Réunion de la Commission coopération au développement à Addis-Abeba (Ethiopie)	8
Participation de la section aux activités du Réseau des femmes parlementaires	9
12 juin – Participation au Projet de « Consolidation à la transition démocratique : appui au Parlement tunisien » organisé par le PNUD en collaboration avec l'APF à Tunis (Tunisie)	10
Du 23 au 24 juin – Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme à N'Djamena (Tchad)	10
Du 5 au 10 juillet – réunion du Bureau international et des commissions permanentes et XXXXI ^{ème} session de l'APF à Berne (Suisse)	11
Du 5 au 11 juillet – 7 ^{ème} session du Parlement francophone des Jeunes (PFJ) à Berne (Suisse)	11
Du 20 au 23 juillet – Seconde édition du Forum mondial de la langue française à Liège	12
24 septembre – 30 ^{ème} anniversaire de l'OPECST à Paris	12
Du 12 au 16 octobre – Assemblée régionale Europe (ARE) à Saint-Héliier (Jersey)	13
Du 18 au 19 octobre – Programme multilatéral de développement parlementaire de l'assemblée nationale du Mali à Bamako	13
Du 20 au 23 octobre – Programme « Jeunes pousses » à Bruxelles	14
27 octobre – 2 ^{ème} Forum économique de la Francophonie	14
Du 16 au 20 novembre – Programme multilatéral de développement parlementaire de l'assemblée nationale du Mali à Bamako	14
8 décembre – Journée de réflexion sur la sensibilité d'un parlement à l'égalité hommes-femmes à Bruxelles (Belgique)	15
Annexes :	16
Mots clés	51



Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Présentation

La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est présente sur la scène internationale depuis 1967. Elle y assure l'exclusivité de la représentation parlementaire francophone belge. Son siège est établi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui assure également son administration. Seule, elle verse à cet effet la cotisation due pour son adhésion.

Composée à la fois d'élus régionaux de Wallonie, de Bruxelles et d'élus fédéraux, la section est porteuse dans l'espace francophone d'une dimension à la fois fédérale, régionale et communautaire. Grâce au soutien du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses services, la section est active au sein des instances de la Francophonie parlementaire. Elle y exerce des fonctions stratégiques pour faire entendre sa voix.

L'Assemblée générale de la section est composée de tous les membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce compris les 75 élus au Parlement de Wallonie et 19 francophones du Parlement de la Région de Bruxelles Capitale ainsi que des 63 membres de la Chambre des Représentants et des 24 membres du Sénat appartenant au groupe linguistique français de ces deux assemblées.

Composition du Bureau de la Section

Le Bureau de la section comprend 13 membres. Ils sont élus en son sein par l'Assemblée générale de la section en respectant la répartition proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au moins quatre membres du Bureau doivent être membres de la Chambre ou du Sénat.

Le Bureau définit et exécute la politique de la section. Il définit les positions et décide des modalités de participation aux commissions et aux assemblées internationales et européennes de l'APF.

A la suite des élections législatives de mai 2014, Mme Marie-Martine Schyns a succédé à M. Michel de Lamotte qui assurait depuis 2009 la présidence de la section. Début 2015, Mme Schyns a été remplacée dans ses fonctions par M. Hamza Fassi-Fihri.

Hamza FASSI-FIHRI, Président
Gilles MOUYARD, Vice-Président
Olga ZRIHEN, Vice-Présidente
Jean-Charles LUPERTO, Vice-Président International
Jean-Paul WAHL, Chargé de mission Europe
Françoise BERTIEAUX, Présidente (> 07/2015), 2^{ème} Vice-Présidente du Réseau des Femmes parlementaires
Christiane VIENNE, Vice-Présidente Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC)
Alain ONKELINX, Rapporteur Commission politique
Nadia EL YOUSFI, Rapporteuse Commission des Affaires parlementaires
Pierre-Yves JEHOLET, Coordinateur Réseau Sida
Christine DEFRAIGNE
Vanessa MATZ
Philippe MAHOUX

Activités internes de la section

Réunions du Bureau de section

Durant l'année 2015, le Bureau de section s'est réuni à cinq reprises : les 19 janvier, 2 mars, 8 juin, 7 octobre et 10 novembre.

La **réunion du 10 novembre** avait pour objet la présentation par Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de WBI, des « priorités du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de Francophonie ».

D'emblée, Mme Delcomminette a souligné que la Francophonie était envisagée sous trois aspects dans la note de politique internationale de WBI, à savoir :

- la place du français dans le cadre d'une perspective de diversité linguistique et culturelle, notamment au sein

des enceintes internationales, et de la nécessité de s'exprimer en français pour une meilleure défense de ses valeurs ;

- la consolidation permanente du socle de valeurs universelles partagées ;
- l'égalité d'accès au développement collectif et à l'épanouissement individuel.

Mme Delcomminette a ensuite insisté sur l'importance de l'adhésion de notre Fédération aux diverses instances de la Francophonie. Sa qualité de membre de l'OIF lui donne une visibilité sur la scène internationale et lui donne l'occasion d'influer sur ses engagements bilatéraux. Aussi, compte-t-elle procéder au renforcement du référencement de notre expertise au niveau de l'OIF.

Enfin, l'administratrice générale a fait état de la dynamique bilatérale francophone tant à l'égard des pays prioritaires du Sud que de l'OCDE et des pays émergents.

Du 1^{er} au 2 juin 2015 – Rencontre avec M. Pascal Terrasse, Secrétaire général parlementaire de l'APF et Mme Fabienne Reuter, Déléguée Wallonie-Bruxelles à Paris

Les 1^{er} et 2 juin 2015, le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et une délégation du Bureau de la section belge de l'APF ont rencontré à Paris dans un premier temps, Mme Fabienne Reuter, Déléguée Wallonie Bruxelles.

Il s'agissait de préparer la cérémonie de la fête de la Fédération Wallonie Bruxelles 2016 qui a eu lieu au sein même de la Délégation. Cette manifestation, organisée avec le soutien du Parlement, a mis la jeunesse à l'honneur comme l'avait proposé le Président Philippe Courard. Le PJFW fêtant en effet son 20^{ème} anniversaire, la parole était donnée à la Présidente du PJFW 2016.

Dans un second temps, le Président Philippe Courard et la délégation du

Bureau de section composée de MM. Jean-Charles Luperto, Jean-Paul Wahl et Hamza Fassi-Fihri ont tenu une réunion de travail avec le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Pascal Terrasse, afin d'examiner les possibilités pour la section d'être présente sur le stand que l'APF a tenu au Pavillon de la Francophonie durant le Forum mondial de la langue française, qui a eu lieu à Liège du 20 au 23 juillet 2015.

Le Président de section avait fait part de son désir de placer autour du stand des flyers que la section a fait réaliser à son initiative et d'organiser tant un concours photos à l'attention des jeunes que des rencontres entre parlementaires et citoyens.

Après avoir fait le bilan de l'appel à candidature lancé aux sections de

la Région Europe, dans le cadre du programme « Jeunes Pousses » de l'APF, M. Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe, a présenté un projet de programme de la 1^{ère} session, celle-ci se tenant à la fois à Paris et à Bruxelles du 18 au 22 octobre 2015.

Le Président Courard a rendu compte de la mission qu'il venait de réaliser à Tunis dont le but était de conclure une entente interparlementaire bilatérale avec cette nouvelle assemblée. Au cours de cette mission, contact a été pris avec le Bureau du PNUD de Tunis dont l'intervention vise à soutenir le Parlement tunisien dans son rôle central consistant à mettre en application la nouvelle constitution démocratique du pays. Cet échange s'est révélé enrichissant, l'APF envisageant de conclure un partenariat avec le PNUD.

Participation de la section aux activités de l'APF

Du 26 au 27 janvier – Bureau international à Clermont-Ferrand (France)

A l'invitation de M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale française et du Président délégué de la section française de l'APF, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est réuni à Clermont-Ferrand, en France, sous la présidence de M. Paul E. McIntyre (sénateur, Canada).

Ce Bureau a mis l'accent sur la nécessité d'actions concertées entre les peuples ayant le français en partage et sur la volonté de l'APF d'inscrire davantage ses travaux dans le cadre de l'actualité internationale. La nouvelle programmation quadriennale de l'OIF y fut également explicitée par son Administrateur, M. Clément Duhaime. Avec la collaboration des chargés de mission, la mise en place d'un nouveau programme intitulé « jeunes pousses » a été adoptée par les membres du Bureau. Destiné aux parlementaires de moins de 40 ans, ce programme permettra de créer des liens entre jeunes élus francophones et de les faire participer à des formations en vue du renforcement de leurs compétences.

Parmi la trentaine de parlementaires se trouvaient plusieurs présidents de parlements francophones.

Le Président Philippe Courard est revenu sur le deuxième Forum de la langue française organisé à Liège du 20 au 23 juillet 2015 et portant sur « La Francophonie créative ». Dans le cadre de sa communication, il a souligné que la Fédération Wallonie-Bruxelles désignée en 2013 par l'Europe, « District créatif européen » et membre actif de l'OIF depuis 1970, siège aux Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement en tant qu'institution autonome depuis 1986.

Le Président Courard a ensuite fait état de ce que la ville de Liège, siège de ce Forum, membre fondateur de l'AIMF et capitale économique de la Wallonie, dispose d'une expérience reconnue en matière d'organisation de grands événements internationaux (tels que sa candidature à l'exposition universelle de 2017), d'infrastructures logistiques de qualité et d'entreprises innovantes et créatives.

Il a soutenu le souhait exprimé par M. Philippe Suinen, Commissaire général du Forum, visant à ce que la dynamique du Forum insufflée par la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse se poursuivre au-delà de juillet 2015 grâce notamment

à la création d'un fonds pour accompagner des projets prometteurs.

M. Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe, a présenté le rapport d'activités de l'Assemblée régionale Europe qui s'est tenue du 29 au 30 septembre à Varsovie avec au centre de ses préoccupations l'engagement des jeunes francophones de pays européens où le français n'est pas langue officielle dans la promotion de la démocratie, du multiculturalisme et du plurilinguisme. Ainsi, furent entendus de nombreux témoignages de jeunes et d'enseignants polonais sur les défis relevés au quotidien pour apprendre le français et échanger avec des locuteurs dont le français est la langue maternelle. A l'écoute de ces jeunes apprenants et de ces professeurs enthousiastes, la section polonaise, à l'instar des sections moldave, roumaine, arménienne, géorgienne, bénéficiera pour l'année scolaire 2015-2016 du programme d'action et de coopération de la région Europe.

En conclusion de son rapport, M. Wahl a dressé le bilan des activités de la région Europe depuis l'assemblée générale de juillet 2014 : participation aux missions d'observation électorale en Tunisie (législatives et présidentielles), aux séminaires organisés par l'APF à Madagascar et à Kinshasa, au réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme qui s'est tenu en septembre 2014, à Kinshasa, accueil en janvier 2015 à Bruxelles de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones, du Bureau international à Clermont-Ferrand et à Berne de l'assemblée générale.

La Présidente du réseau des femmes parlementaires, Mme Françoise Bertieaux, fit rapport au Bureau sur les travaux du réseau. Les informations y relatives sont à consulter dans la rubrique expressément consacrée au réseau.

Le Président de section, M. Hamza Fassi-Fihri, a tenu à rappeler les amendements déposés par la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la modification réglementaire portant sur les situations de crise dans l'espace francophone et ce, suite au dépôt d'une note visant à l'élaboration d'un document normatif sur la démocratie parlementaire pour l'APF.

Du 24 au 25 mars – Commission politique à Siem Reap (Cambodge)

A l'invitation de M. Kem Sokha, 1er Vice-Président de l'Assemblée nationale cambodgienne, la commission politique s'est réunie à Siem Reap, sous la présidence de M. André Drolet, député québécois.

Après avoir procédé à un tour de table de l'actualité politique au sein des sections, les membres de la commission ont examiné les situations de crise dans l'espace francophone. La mesure de suspension à l'endroit de la République syrienne et de la République centrafricaine a été maintenue. De plus, confirmant la position prise lors du Bureau de Clermont-Ferrand en janvier 2015, la commission a décidé de mettre sous observation à titre préventif la section du Burkina Faso, et d'y dépêcher à l'automne

une mission d'information et de contacts au lendemain des élections présidentielles. Les membres présents ont ensuite adopté deux déclarations, l'une sur le terrorisme international et l'autre sur les alternances politiques dans l'espace francophone.

Après que les sections canadienne et québécoise aient poursuivi l'examen de leurs rapports portant respectivement sur la « Stratégie de la Francophonie numérique » et « Le rôle des parlements dans l'accessibilité à la justice au sein de l'espace francophone », les membres ont entamé l'examen du projet de document normatif sur la démocratie parlementaire et la révision du processus de vigilance démocratique de l'APF.

Enfin, suite au passage du cyclone « Pam » qui a dévasté le Vanuatu, les membres ont tenu à exprimer leur solidarité envers ce peuple et ont à cette fin, adopté une motion de soutien.

Du 30 mars au 2 avril – Conférence des présidents de la Région Europe à Erevan (Arménie)

Soucieux d'appliquer le cadre stratégique de l'APF (2014-2018), la Conférence des Présidents s'est réunie en Arménie où l'on a commémoré le centième anniversaire du génocide arménien.

En application de l'orientation stratégique n°1 visant à faire de l'APF un acteur à part entière des relations internationales, l'APF Région Europe, par la voix de son Chargé de mission, Jean-Paul Wahl, a inscrit ses travaux dans l'actualité internationale non seulement en se réunissant à Erevan, mais également en adoptant une Déclaration par laquelle elle entend appuyer l'Arménie et le peuple arménien dans leur lutte internationale pour la reconnaissance universelle du génocide.

Les 12 Présidents des sections de la Région Europe présents à Erevan ont, avant d'entamer leurs débats sur les travaux de la prochaine régionale, eu de larges échanges de vues avec des représentants du monde enseignant et académique dans le cadre de la présentation du rapport d'activités sur la Francophonie en Arménie.

Des jeunes étudiantes universitaires ont également pris la parole sur le thème de la Francophonie, dialogue des cultures.

Afin de préparer les travaux de la prochaine Assemblée régionale, deux thèmes ont été retenus : le thème principal,

défendu par la section de Jersey, porte sur « La liberté d'expression en Europe ». Ce thème, s'inscrivant aussi pleinement dans l'actualité internationale, est décliné en 2 parties : alors que la 1ère partie évoque la liberté d'expression et la liberté de la presse, la 2ème partie est relative à la liberté d'expression et la protection des religions et des minorités. Notre section, par la voix de son président, a longuement défendu cette déclinaison en deux parties.

Le second thème porte sur « La stratégie économique pour l'Europe francophone ». Ce choix devrait jeter les bases d'une réflexion ultérieure plus approfondie sur le sujet. La Conférence des Présidents d'Erevan a aussi examiné la demande de l'APF relative au programme « Jeunes pousses ».

A cet égard, il a été rappelé que dans le cadre du programme APF de contacts et d'échanges pour des jeunes parlementaires francophones, visant à mettre en œuvre l'orientation n°2 de son cadre stratégique, chaque région doit désigner 4 parlementaires (2 femmes et 2 hommes) appartenant à des sections différentes. Trois sections de la région Europe se sont portées candidates, à savoir les sections française, bulgare et belge, rejointes plus tard par la Roumanie. C'est avec grand plaisir que la région Europe, et notamment la section belge, a accueilli dès octobre 2015, la première des 4 rencontres organisées à l'attention des jeunes parlementaires.

Du 7 au 9 avril – Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) à Libreville (Gabon)

A l'invitation du Président de l'Assemblée nationale du Gabon, M. Guy Nzouba Ndama, la CECAC s'est réunie à Libreville.

La Commission a examiné un premier rapport portant sur la « marchandisation de l'éducation » dans le cycle fondamental et secondaire. Présenté par la Sénatrice Mme Marie-Annick Duchêne, ce rapport développe les différentes formes de marchandisation de l'éducation dans l'espace francophone, mais aussi le caractère Public-Privé de l'organisation de l'enseignement.

Un second rapport présenté par Mme Carole Poirier (Québec) a été examiné et portait sur « l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 : pour rapprocher les élus des citoyens ». Ce rapport fait état de l'évolution depuis une dizaine d'années du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette évolution a transformé le regard du citoyen par rapport à son

environnement, notamment en terme de proximité. Dans ce contexte, les TIC constituent une voie intéressante pour accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie de façon plus globale.

M. Levrat (Suisse) a profité de cette réunion pour fixer à l'ordre du jour du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme la discussion d'une proposition de résolution concernant le Sida et les Droits de l'Homme, en particulier pour les groupes à risques. La réunion du Réseau a été fixée à N'Djamena (Tchad) les 23 et 24 juin 2015.

En fin de réunion, les membres de la CECAC ont adopté à l'unanimité deux déclarations : l'une condamnant les attaques terroristes contre TV5 Monde survenues le 8 avril 2015 et l'autre condamnant la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak.

Du 15 au 17 avril – Commission des affaires parlementaires à Antananarivo (Madagascar)

Mme Nadia El Yousfi, rapporteure de la commission représentait la section.

Elle a fait état des différentes missions d'observation électorale organisées par l'OIF et auxquelles l'APF a été associée depuis juillet 2014. Elle a par ailleurs présenté son rapport intermédiaire sur les missions d'observation des élections au sein de l'espace francophone et a relaté son expérience d'observatrice en Tunisie.

La Commission a notamment abordé les thèmes

suivants : « Les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone (Parlement, presse, médias et démocratisation) » ; « Les Institutions nationales des Droits de l'Homme dans l'espace francophone » ; « Les enfants sans identité » et « Les missions d'observation des élections ».

Les membres de la Commission ont pu entendre le point de vue du sous-directeur « Paix et Démocratie » de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sur les différents points développés.

Du 28 au 29 avril – Réunion de la Commission coopération au développement à Addis-Abeba (Ethiopie)

La réunion était fixée au siège de la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA).

Mme Cécile Léqué-Folchini, Représentante adjointe de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union Africaine (UA), a ouvert les travaux en présentant les activités de la Francophonie auprès des instances internationales présentes à Addis-Abeba (Nations Unies, Union africaine).

La Commission a discuté du rapport sur « Les négociations climatiques internationales : enjeux et perspectives dans l'espace francophone » présenté par M. Stéphane Demilly (député, France).

Les membres de la Commission ont alors fait le point sur l'état des négociations à quelques mois de la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue en décembre 2015 à Paris. Ils ont

réitéré leur appel à la communauté internationale à conclure un accord ambitieux, équitable et universel sur le climat. La section a rappelé à cette occasion que de nombreux choix environnementaux actuels ne faisaient que déplacer le problème.

Ils se sont ensuite penchés sur les outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie, rapport présenté par M. Ghislain Bolduc (député, Québec), pour lequel notre section a rappelé sa préoccupation par rapport à la problématique de l'accaparement des terres, et, l'emploi des jeunes dans l'espace francophone présenté par M. Youssef Gharbi (député, Maroc).

Pour Mme Vanessa Matz, représentante de notre section, ce fut l'occasion de rappeler que, dans son rapport final en mars 2014, Oliver De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a soulevé trois pistes pour sortir du statu quo où faim et malnutrition n'ont toujours pas été éliminées.

L'une de ces pistes concerne nos modes de consommation : il importe de limiter la demande en biocombustibles destinés à la fabrication d'agro-carburants pour les Etats-Unis et l'Europe. On joue effectivement sur la demande. Il serait inconcevable de mettre en péril la sécurité alimentaire de certaines zones comme c'est le cas en Afrique pour la production d'agro-carburants dont les principaux bénéficiaires seraient l'Europe ou les Etats-Unis.

Lors de la seconde réunion qui s'est tenue le 8 juillet à Berne, plusieurs thèmes nous ont interpellés : « Les négociations climatiques internationales » avec pour toile de fond les enjeux et les perspectives de l'espace francophone ainsi que sa capacité d'intervention sur les changements climatiques. Un deuxième thème a également retenu toute l'attention. Il s'agissait « Des outils d'intervention des politiques agricoles dans la Francophonie », un thème qui doit être mis en lien avec les travaux d'Addis-Abeba sur les agro-carburants et la sécurité alimentaire, sujet largement évoqué et défendu par notre section les années précédentes.

Participation de la section aux activités du Réseau des femmes parlementaires

Du 5 au 6 février, réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires à Saint Vincent (Aoste)

La 3^{ème} réunion intersessionnelle du Réseau s'est déroulée les 5 et 6 février au Conseil régional de la Vallée d'Aoste. Dirigée par Mme Bertieaux, Présidente du Réseau, la réunion a rassemblé pendant 2 jours plus d'une quarantaine de parlementaires représentant plus de vingt sections de l'APF.

La première journée a été dédiée à l'évaluation des engagements de la déclaration et du programme d'action de Pékin, adopté lors de la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes en 1995, et à l'évaluation du cadre de développement post 2015.

La seconde journée a été consacrée à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Au cours de cette réunion, le Réseau a également adopté deux déclarations : la première réaffirmant le soutien du Réseau à la candidature au Prix Nobel de la paix 2015 du comité CEDEF (Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes), la seconde dénonçant les violations des droits des femmes et des filles commises par le groupe extrémiste Boko Haram. Le réseau a également tenu à rappeler, via un communiqué de presse, le caractère

inhumain des mutilations génitales infligées aux femmes et s'est engagé à faire régulièrement le point sur le suivi et l'application des normes juridiques sur le terrain.

Du 9 au 12 mars, Commission de la condition de la femme à l'ONU - New York

Mmes Bertieaux et Gaudreault ont participé à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies, en leur qualité respective de présidente et vice-présidente du Réseau. Le lundi 9 mars, elles ont participé à une concertation de haut niveau, organisée par l'OIF, qui réunissait les ministres et chefs de délégations des Etats et gouvernements membres de la Francophonie. Cette réunion a abouti à l'adoption d'une Déclaration francophone sur l'autonomisation économique des femmes. Enfin, le 11 mars, le Réseau des femmes parlementaires a organisé, au sein des Nations Unies, un événement parallèle aux travaux de la Commission, présidé par Mme Bertieaux. Cet événement, qui a rassemblé une quarantaine de personnes, avait pour thèmes « Le renforcement de la collaboration entre les Parlements et la société civile afin de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre des engagements internationaux relatifs aux droits des femmes ».

Du 23 au 24 mars, Sommet 2015 du Forum des femmes parlementaires à Addis Abeba (Ethiopie)

Les 23 et 24 mars, Françoise Bertieaux s'est rendue à Addis Abeba en Ethiopie pour assister au Sommet du Forum des femmes parlementaires, rassemblant des femmes parlementaires du monde entier. Dans ce contexte, elle a pris la parole à l'occasion du panel consacré à l'avenir de la coopération régionale, en axant sa présentation sur les avantages de la coopération régionale pour la promotion des droits des femmes, ainsi que sur des exemples de bonnes pratiques développées par l'APF afin d'améliorer la participation politique des femmes dans les parlements.

Du 6 au 7 juin, atelier organisé par l'UIP et IDEA international à Tunis sur le thème de la coopération entre femmes parlementaires tunisiennes

Les 6 et 7 juin, Mme Olga Zrihen a participé, en tant que représentante du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, à un atelier organisé par l'Union interparlementaire et l'Institute for democracy and electoral assistance. L'objectif de cet atelier était d'encourager les femmes parlementaires tunisiennes à travailler ensemble par-delà les frontières partisanes afin de contribuer davantage à la promotion de l'égalité des sexes dans leur pays.

12 juin – Participation au Projet de « Consolidation à la transition démocratique : appui au Parlement tunisien » organisé par le PNUD en collaboration avec l'APF à Tunis (Tunisie)

Dans le cadre du « Projet d'appui au processus constitutionnel à l'Assemblée et au Dialogue nationaux » mené avec l'Assemblée des Représentants du peuple, M. Fassi-Fihri a pris la parole lors de la session « Fonctionnement et mécanismes de l'institution parlementaire ».

Plusieurs modules ont été développés

à cette occasion : la gestion des débats en séance plénière, le rôle des groupes parlementaires et plus spécifiquement de l'opposition ; le travail en commissions : organisation et fonctionnement ; parlement et genre.

A cet effet et dans l'objectif de faciliter

la prise de fonction des nouveaux élus, plusieurs installations, supports et outils ont été préparés en collaboration avec d'autres assemblées et instances internationales. Un centre de formation a été installé dans les locaux de l'Assemblée permettant la tenue de séminaires et cycles de formations se rapportant à la fonction parlementaire.

Du 23 au 24 juin – Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme à N'Djamena (Tchad)

M. Fassi-Fihri remplaçait M. Pierre-Yves Jeholet aux travaux de la 13^{ème} réunion de ce Réseau.

Celui-ci a présenté un état de la situation épidémiologie des deux pandémies présentes en Belgique : le VIH/sida et la tuberculose. Comme le stipule le rapport de l'Institut de Santé Publique de l'année 2015 (ISP), les infections liées au VIH/sida connaissent une faible diminution. Les infections restent importantes parmi les personnes provenant d'Afrique subsaharienne et les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH). En ce qui concerne l'élargissement du réseau pour la première fois au Paludisme et à la tuberculose, notre Section a délivré l'état de la situation qui, selon le dernier rapport du Fonds des infections respiratoires (FARES), a connu son plus faible taux d'infection jamais enregistré en Belgique.

Le Réseau a également procédé à plusieurs auditions

d'organismes internationaux : ONUSIDA, OMS, PNUD, le partenariat Roll Back Malaria, ainsi que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Pour rappel et suite au panel sur les droits de l'homme initié en septembre 2014 à Kinshasa, le Réseau a soutenu à l'unanimité la proposition de résolution relative à l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/sida.

Cette résolution appelle les pays de l'espace francophone à aligner leurs stratégies régionales et nationales de lutte contre le VIH/sida sur les objectifs d'accélération de la riposte au VIH/sida poursuivis par ONUSIDA. Elle appelle ce même espace à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida.

Du 5 au 10 juillet – réunion du Bureau international et des commissions permanentes et XXXXI^{ème} session de l'APF à Berne (Suisse)

Le lundi 6 juillet, MM. Philippe Courard, Jean-Charles Luperto et Hamza Fassi-Fihri ont participé à la réunion d'été du Bureau international au Palais du Parlement suisse.

Le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni le mardi 7 juillet sous la présidence de Mme Françoise Bertieaux qui terminait son mandat, les commissions permanentes le mercredi 8 juillet.

Compte tenu de la crise de la démocratie et des violations graves des droits de l'homme sévissant au Burundi, M. Fazzi-Fihri a déposé un projet de résolution sur la situation politique de ce pays devant la commission politique de l'APF. Cette résolution vise à mettre sous observation à titre préventif la section burundaise et dépêche une mission de prise de contacts et d'informations sur place. Dans l'attente du rapport de cette dernière, toute coopération institutionnelle avec la section burundaise sera arrêtée ; il en est de même de l'exercice de tout mandat spécial dans le cadre des instances de l'APF.

La cérémonie d'ouverture officielle de la 41^{ème} session de l'APF s'est tenue le jeudi 9 juillet. Plusieurs personnalités ont pris la parole dont successivement, M. Stéphane Rossini, Président du Conseil National, M. Paul McIntyre, Président de l'APF, M. Claude Hêche, Président du Conseil des Etats, S.E.Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, et enfin, M. Didier Burkhalter, chef du

département fédéral des affaires étrangères suisse. L'Assemblée plénière présidée par M. Paul McIntyre, sénateur du Canada, a débuté avec l'intervention de S.E. Mme Michaëlle Jean qui a dressé le bilan de ses activités. Une période de questions orales avec les parlementaires a clos cette première journée.

La séance plénière a repris ses travaux le vendredi 10 juillet avec le débat général sur le thème : « Encourager l'accès à une formation de qualité pour tous : un défi prioritaire pour la Francophonie ». M. Hamza Fassi-Fihri y a présenté l'intervention de la section intitulée « Education numérique : quelles mesures les parlementaires peuvent-ils prendre pour développer et encourager la formation supérieure francophone en ligne et améliorer l'accès des citoyens à l'internet ? ».

Mme Françoise Bertieaux a développé le rapport du chargé de mission Europe, en remplacement de M. Jean-paul Wahl. Les résolutions présentées par les commissions permanentes dont celle relative à la situation au Burundi ont ensuite été adoptées par l'Assemblée générale.

Les travaux de la session se sont terminés par une séance conjointe PFJ et APF avec la finale du concours de joutes oratoires.

A la fin de la session, M. Aubin Minaku, Président de l'assemblée nationale de RDC a été élu président de l'APF.

Du 5 au 11 juillet – 7^{ème} session du Parlement francophone des Jeunes (PFJ) à Berne (Suisse)

Le Parlement francophone des Jeunes a tenu sa 7^{ème} session à Berne (Suisse), parallèlement à la session plénière de l'APF.

Le secrétariat général de l'APF recommandant que les jeunes délégués soient sélectionnés impérativement au sein du Parlement des jeunes, la sélection a été opérée par tirage au sort lors de l'ouverture

de l'édition 2015 du PJWB. Simon Douchy, 3^{ème} bachelier en Droit et Jeanne Bertrand, dernière année en secondaire général, ont été désignés pour représenter la section APF au PFJ de Berne.

Les jeunes délégués venus de toute la Francophonie ont débattu sur les thèmes suivants :

a. Comment au XXI^{ème} siècle susciter la participation active des jeunes

à la vie politique et favoriser leur intégration au sein de nos parlements respectifs? (Commission des affaires parlementaires)

b. Réinventer l'emploi en Francophonie, le défi de la jeunesse (Commission coopération et développement)

c. Est-il encore avantageux de former et d'étudier en français ?

(Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles)

d. La limitation du nombre de mandats des élus (Commission politique)

Jeanne Bertrand et Simon Douchy ont participé respectivement aux travaux

de la CECAC et de la Commission politique.

Les débats en commission ont fait l'objet de résolutions qui seront présentées au Sommet des Chefs

d'Etat et de gouvernement à Antananarivo (Madagascar) en 2016.

Jeanne Bertrand, retenue parmi les finalistes du concours de joutes

oratoires, n'a malheureusement pas remporté la victoire dont la finale s'est jouée en session conjointe PFJ/APF, **le vendredi 10 juillet**, devant l'ensemble des délégations parlementaires de l'APF.

Du 20 au 23 juillet – Seconde édition du Forum mondial de la langue française à Liège

La seconde édition du Forum mondial de la langue française avait pour thème La « **Francophonie cré-active** ».

Cet événement, organisé par l'OIF, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Liège, a rassemblé des jeunes de 18 à 35 ans de tous horizons géographiques. Ce Forum se voulait une vitrine internationale du bouillonnement créatif dans l'espace francophone.

Il s'est articulé autour de cinq axes : l'éducation, l'économie, la culture et les

industries culturelles, la participation citoyenne et la relation entre langue et créativité.

Son objectif : stimuler l'innovation créative, les partenariats et renforcer la langue française dans la sphère numérique pour générer des idées et les transformer en produits ou en services. C'est à la Cité Miroir, anciens bains rénovés de La Sauvenière, que le village de l'innovation s'est installé.

A cette occasion, la section présente tant à la cérémonie d'ouverture qu'au Pavillon de la Francophonie pendant tout l'évènement, a lancé un concours

photos et organisé des rencontres avec les citoyens et les participants.

La photo gagnante de ce concours, postée par Etienne Billy Tshishimbi, est intitulée « Quand les enfants ne sont pas vaccinés à temps, ça produit cela, regardez bien cette photo ». Elle illustre le projet « TIC et économies créatives au service de la santé » porté par Mamadou Sall. Ils remportent chacun un panier « culturel » comprenant des romans, des bandes dessinées, de la musique et des films d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

24 septembre – 30^{ème} anniversaire de l'OPECST à Paris

M. Gilles Mouyard a participé le jeudi 24 septembre 2015 à une conférence portant sur « l'Innovation et le changement climatique : l'apport de l'évaluation scientifique et technologique ».

Organisée par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, cette conférence avait pour objectif de discuter, en vue d'une transmission

aux négociateurs de la COP21, des propositions contenues dans un livre vert que l'OPECST prépare avec l'European Parliamentary Technology Assessment dans quatre domaines clefs pour l'innovation au service de la lutte contre le changement climatique : le bâtiment, l'alimentation, les transports, l'implication des citoyens dans la gestion des technologies intelligentes.

Conçue comme une contribution à la préparation de la COP21 dont elle a reçu le label, cette conférence a rassemblé plus de 150 personnalités provenant de 29 pays différents.

Du 12 au 16 octobre – Assemblée régionale Europe (ARE) à Saint-Héliier (Jersey)

Sous la présidence du Chargé de mission Europe, M. Jean-Paul Wahl, l'Assemblée régionale Europe s'est réunie à Jersey pour débattre des thèmes suivants : « La stratégie économique pour l'Europe francophone » et la « Liberté d'expression – liberté de presse – protection des minorités et des religions ».

La section était représentée par MM. Hamza Fassi-Firhi et Gilles Mouyard, respectivement Président et Vice-Président, Jean-Charles Luperto, Vice-Président international et Jean-Paul Wahl, Chargé de mission Europe.

La section a largement participé à la préparation de cette 28^{ème} Assemblée, notamment en recherchant différents

experts qui ont pu enrichir le débat. C'est par son entremise que nous avons pu entendre M. Alain Verhaagen, président de la Commission économique de l'OIF dans le cadre du premier thème concernant « La stratégie économique pour l'Europe francophone » et M. François De Smet, docteur en philosophie et essayiste sur le thème « Liberté d'expression – liberté de presse – protection des minorités ».

M. Verhaagen a rappelé la démarche stratégique opérée par l'OIF depuis le Sommet de la Francophonie à Kinshasa.

M. De Smet a, quant à lui, ouvert le débat sur la liberté d'expression par une approche généraliste et philosophique qui se résume de la façon suivante : « Liberté d'expression et libre arbitre sont-ils en crise ? »

La section a également contribué au débat par l'entremise de son président, M. Fassi-Firhi.

Celui-ci a rappelé la philosophie libérale qui a inspiré nos constituants au moment de la rédaction de la constitution en 1830 et le souci de garantir au peuple belge de nombreuses libertés : liberté de presse, liberté de culte, liberté d'enseignement.

Il a également soulevé la question du « vivre-ensemble ». Toutes les questions de liberté d'expression ont un point commun qui est le « vivre ensemble ». Existe-t-il d'autres sources qui viennent remettre la liberté d'opinion dans l'actualité aujourd'hui que celle du « vivre ensemble »?

Le « vivre-ensemble » est la question centrale avec cette équation : jusqu'où peut-on accepter d'autoriser des gens à nous contester (premier pôle de l'équation) et peut-on tout dire, quitte à heurter soit des personnes soit des groupes de personnes (second pôle) ?

Du 18 au 19 octobre – Programme multilatéral de développement parlementaire de l'assemblée nationale du Mali à Bamako

A la suite des élections législatives libres et transparentes des 24 novembre et 15 décembre 2013, le parlement malien a été réintégré au sein des instances de l'APF.

En été 2014, le président de l'assemblée malienne sollicitait auprès du Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Pascal Terrasse, un appui des parlements francophones et de l'APF dans la remise en route de ses activités parlementaires. Réuni à l'occasion de la 40^{ème} session de l'APF à Berne en juillet 2015, le Bureau international de l'APF a mandaté M. Terrasse pour procéder à la mise sur pied de ce programme dont les

engagements ont été confirmés par l'assemblée générale de l'APF.

Ce programme d'appui comprend 3 axes de formation :

- Axe A : renforcement des capacités des parlementaires
- Axe B : renforcement des services administratifs
- Axe C : renforcement institutionnel

Mandaté par la section APF, M. Christos Doukeridis a participé au 1^{er} séminaire de l'Axe A du programme multilatéral d'appui qui avait pour thème « le rôle et la fonction de député ».

Du 20 au 23 octobre – Programme « Jeunes pousses » à Bruxelles

Sept jeunes parlementaires venant de Roumanie, de France, du Québec, de Belgique, du Sénégal, de RDC et de Bulgarie, ont effectué, du 18 au 23 octobre 2015, leur première mission en Europe, au sein des parlements français et belge.

Initié par le Secrétaire général parlementaire de l'APF, Pascal Terrasse (député, France), et inscrit dans le Cadre stratégique de l'AFP afin d'offrir une plus grande place à la jeunesse, ce programme cherche à accompagner et

engager avec de jeunes parlementaires des contacts et des échanges afin de leur permettre d'être porteurs du projet francophone.

Cette première session leur a notamment permis de découvrir le fonctionnement des institutions francophones (Organisation internationale de la Francophonie, Agence universitaire de la Francophonie, TV5Monde et bien sûr l'Assemblée parlementaire de la Francophonie) mais aussi celui des parlements français, belge et européen.

Les jeunes parlementaires ont également rencontré la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, en visite au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière a rappelé toute l'importance que l'OIF accorde à la jeunesse et souhaité une grande réussite à ce nouveau programme de coopération.

Durant deux années, les parlementaires du programme « Jeunes parlementaires francophones », vont poursuivre leurs réflexions et leurs échanges sur les trois autres continents.

La prochaine réunion devrait se tenir sur le continent africain au cours du premier semestre 2016.

27 octobre – 2^{ème} Forum économique de la Francophonie

M. Fassi-Fihri et Mme Vienne ont participé, à Paris, aux travaux du 2^{ème} Forum économique de la Francophonie, organisé sous l'égide de l'OIF et du Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international. Pour rappel, le 1^{er} Forum économique s'était tenu à Dakar le 1^{er} et 2 décembre 2014 dans le prolongement du XV^{ème} Sommet de la Francophonie en novembre 2014.

L'ambition du Forum économique de la Francophonie 2015 était d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie économique adoptée à Dakar en transformant idées et propositions en actions concrètes avec l'implication des acteurs des secteurs privés et publics.

Décideurs politiques et économiques venant des cinq continents et des 80 Etats et gouvernements membres de la Francophonie se sont donc réunis à Paris pour aborder des thèmes concrets tels que l'entrepreneuriat, les enjeux et opportunités des mégapoles et des secteurs économiques à fort potentiel, les partenariats public privé, l'éducation, l'environnement et le rôle des médias.

L'ouverture des travaux s'est déroulée en présence de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, et des Présidents français et sénégalais, François Hollande et Macky Sall.

Du 16 au 20 novembre – Programme multilatéral de développement parlementaire de l'assemblée nationale du Mali à Bamako

Mandaté par le PFWB, M. Geoffrey Dieudonné, Premier conseiller de direction des Travaux législatifs, s'est rendu à Bamako pour participer au 1^{er} séminaire de l'Axe B du programme d'appui. Etalé sur une semaine et destiné aux fonctionnaires parlementaires maliens, le séminaire

visait la formation sur l'administration et l'organisation du travail parlementaire.

M. Dieudonné, qui avait développé le thème relatif au travail des commissions parlementaires le jeudi 19 novembre, devait présenter le

travail de la séance plénière, le lendemain en début de matinée. Mais, ce matin là, un commando terroriste envahit l'hôtel Radisson Blue où il séjournait. Il fut l'un des premiers à tomber sous les rafales...

8 décembre – Journée de réflexion sur la sensibilité d'un parlement à l'égalité hommes-femmes à Bruxelles (Belgique)

La section a organisé en collaboration avec le PNUD, l'APF et l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie (ARP) une journée de réflexion sur la sensibilité d'un parlement à l'égalité hommes-femmes au PFWB.

Au cours de cette journée, la délégation de 7 personnes issues de l'ARP a pu entendre et partager des exemples de bonnes pratiques francophones en ce qui concerne l'intégration de l'égalité dans les parlements.

Le premier thème abordé était l'accès des femmes en politique.

Mme Lydienne Epoube, Présidente du Réseau des femmes de l'APF (députée du Cameroun) ainsi que Mme Françoise Bertieaux, 2^{ème} Vice-présidente du Réseau des femmes de l'APF (députée du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles) ont alors pris la parole à ce propos afin de partager avec les députées tunisiennes, les législations en vigueur dans leur pays respectif.

Le deuxième thème abordé au cours

de cette journée concernait le rôle des partis politiques dans la politique de genre au niveau électoral et post électoral. Des représentants de chaque groupe politique reconnu au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont alors exprimés. Mme Virginie Defrang-Firket, Mme Christiane Vienne, Mme Hélène Ryckmans et M. Hamza Fassi-Fihri ont, tour à tour, exposé la politique de leurs partis visant non seulement à promouvoir la participation des femmes en politique mais aussi à promouvoir/à stimuler une approche « genre » dans les travaux du parlement.

En deuxième partie de journée, les députées tunisiennes ont assisté à la réunion de la Commission de l'enseignement de promotion sociale, de la jeunesse, des droits des femmes et de l'égalité des chances au cours de laquelle était présenté par Mme Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des droits des femmes et de l'égalité des chances du Gouvernement de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, un projet de décret sur l'intégration de la dimension genre dans toutes les politiques de la Communauté française.

Afin de clôturer cette journée de réflexion, le thème des infrastructures spéciales d'intégration du genre au sein du parlement a été abordé et débattu. Dans ce cadre, M. Patrick Prévot, président du Comité d'avis du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a informé les députées tunisiennes du rôle et des fonctions joués par le comité. Par ailleurs, il a également évoqué les résultats obtenus par ce comité tout comme les obstacles auxquels il doit faire face.

Ensuite, Mme Maryse Gaudreault, 1^{ère} Vice-Présidente du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie (députée du Québec) s'est exprimée, par visio-conférence, pour expliquer le fonctionnement et les actions du caucus des femmes parlementaires québécoises. Ces exposés qui ont fortement intéressé la délégation tunisienne ont trouvé une prolongation dans un échange long et fructueux.

Annexes :
Résolutions adoptées lors de
l'Assemblée plénière de Berne,
juillet 2015

COMMISSION POLITIQUE



SESSION DE L'APF

Résolution sur les alternances politiques dans l'espace francophone

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT	que l'espace francophone connaîtra, au cours de la prochaine année, un nombre important d'échéances électorales ;
RÉAFFIRMANT	son engagement à œuvrer à l'approfondissement et à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit, de la paix et du respect des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits au sein de l'espace francophone ;
RAPPELANT	son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
RAPPELANT	son attachement à une culture d'alternance politique fondée sur la tenue régulière d'élections libres, fiables et transparentes, conduites par des organes électoraux nationaux indépendants ;
CONSIDÉRANT	que la promotion des valeurs démocratiques est un levier important pour la construction d'un monde stable et sécurisé ;
CONSIDÉRANT	que les crises démocratiques peuvent provoquer d'importantes crises sociales, ce qui constitue une menace majeure à la stabilité des États ;
RAPPELANT	son attachement aux principes édictés par la Déclaration de Bamako ;
APPELLE	les Chefs d'États et de gouvernements francophones à observer un strict respect des échéances électorales, des libertés fondamentales et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans leur pays ;
CONDAMNE	toute modification subreptice des Constitutions ou du droit électoral et rappelle que toute modification à la loi fondamentale doit reposer sur un consensus entre les différents acteurs politiques et sociaux de la nation, dans ce cas la modification ne s'applique pas au mandat suivant ;
DEMANDE	aux Chefs d'États et de gouvernements francophones d'accepter de rendre le pouvoir au peuple souverain une fois leur mandat constitutionnel arrivé à terme ;
SOULIGNE	qu'il importe de faire participer la société civile, dans toutes ses composantes, au processus électoral et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux des populations, en particulier leur liberté d'opinion et d'expression ;
APPELLE	les Parlements francophones à œuvrer en faveur de l'organisation, à échéances régulières, d'élections libres, fiables et transparentes et à consolider le dispositif permettant une alternance politique.



SESSION DE L'APF

Résolution sur le terrorisme international

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- CONSIDÉRANT** les massacres perpétrés par le terrorisme dans plusieurs régions du monde ;
- CONSIDÉRANT** les atteintes aux valeurs de la civilisation et de l'Humanité ;
- CONSIDÉRANT** que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale ;
- PRÉOCCUPÉE** par la persistance de la menace terroriste qui nie les droits fondamentaux auxquels tout être humain peut aspirer, de même que les principes fondamentaux de la démocratie parlementaire ;
- CONSIDÉRANT** les nombreuses pertes en vies humaines, les atteintes graves aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ainsi que les importants dégâts matériels causés par les attaques barbares et criminelles des groupes terroristes dans l'espace francophone ;
- RÉITERANT** son soutien et sa solidarité aux États et aux populations victimes du terrorisme ;
- CONSIDÉRANT** que la lutte contre le terrorisme passe par un renforcement des mesures de sécurité, mais également par un accroissement considérable de la coopération en faveur du développement humain, afin de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités économiques à l'échelle planétaire, sources non négligeable du terrorisme ;
- RAPPELANT** la résolution sur « la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme » adoptée à l'occasion de la Session de Dakar (Sénégal, 2010), et la résolution sur le terrorisme adoptée par les Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie ;
- RAPPELANT** que la lutte contre le terrorisme passe par des mesures législatives adaptées à la menace, c'est-à-dire qui sont respectueuses des droits et libertés des populations ;
- CONSIDÉRANT** que la lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures législatives visant à endiguer toutes formes de justification, d'apologie des actes terroristes et de financement du terrorisme ;

RAPPELLANT	que la lutte contre le terrorisme nécessite des réponses juridiques nationales et internationales afin de mettre fin à toute forme d'impunité dont pourraient jouir les organisations et les individus ayant choisi la voie du terrorisme ;
CONSIDÉRANT	que le terrorisme entre en contradiction totale avec l'ensemble des valeurs de la Francophonie et de ses objectifs, notamment le dialogue des cultures, la démocratie et la promotion des droits de l'Homme ;
CONDAMNE	fermement tous les actes de terrorisme, dans toute ses formes, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et qui qu'en soient les auteurs ;
EXPRIME	sa solidarité et rend hommage aux victimes innocentes de la barbarie du terrorisme ;
APPELLE	à la mise en place d'une coordination internationale en matière de sécurité pour lutter contre les mouvances terroristes et pour faire face à ce fléau ;
CONDAMNE	fermement tout financement du terrorisme, toute incitation à commettre des actes terroristes et toute tentative de justifier des actes de terrorisme ou d'en faire l'apologie ;
INSISTE	sur l'urgence et la nécessité d'assister les pays de la ligne de front dans la prise en charge des victimes du terrorisme et des dégâts économiques collatéraux de la guerre contre les groupes armés terroristes ;
ENCOURAGE	le développement d'outils législatifs permettant de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, le recrutement en vue de commettre des actes terroristes et l'apologie du terrorisme ;
EXHORTE	les États qui ont pris des engagements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme à les honorer sans distinction ;
FÉLICITE	les efforts déployés par diverses coalitions internationales, dont celle des pays du bassin du Lac Tchad et la coalition intervenant en Irak et en Syrie, afin de mutualiser leurs forces et de lutter ensemble contre la menace terroriste ;
DEMANDE	d'intensifier l'application effective des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents, notamment la coopération judiciaire, l'extradition et la mise en œuvre d'une politique sécuritaire commune à l'échelle internationale ;
INVITE	les parlements membres de l'APF à tout mettre en œuvre pour favoriser entre eux les échanges d'informations et d'expériences en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
DÉCIDE	d'encourager toute initiative francophone de nature à mobiliser les parlementaires de l'espace francophone dans la lutte contre le terrorisme.



SESSION DE L'APF

Résolution sur la situation au Burundi

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- CONSIDÉRANT** la Constitution du Burundi du 18 mars 2005, notamment ses articles 19, 75 et 89 ;
- RAPPELANT** les engagements pris par le gouvernement burundais lui-même à travers la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2011-2015, dans son volet de gouvernance politique et démocratique, notamment la nécessité du consensus le plus large sur toutes les questions liées aux élections comme le renforcement de la transparence du processus électoral et l'indépendance de la CENI ;
- CONSIDÉRANT** les accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, conclus le 28 août 2000, prévoyant notamment le partage du pouvoir, la création d'un mécanisme judiciaire et la mise en place d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation dans le cadre des mécanismes de justice transitionnelle ;
- PRENANT ACTE** des déclarations des Chefs d'Etat d'Afrique de l'Est et de celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ;
- REGRETTANT** les conditions qui ont conduit à la tenue des élections législatives et locales du 29 juin 2015 ;
- DÉPLORANT** la rupture du dialogue politique malgré les efforts significatifs déployés par les partenaires internationaux et les propositions préconisées par la Communauté est-africaine, l'Union africaine, les Nations unies, et la conférence internationale sur la Région des Grands Lacs pour trouver une solution consensuelle à la crise actuelle, notamment les appels réitérés pour reporter la date des élections ;
- RAPPELANT** les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface et les valeurs de la Francophonie telles que définies par sa Charte et les déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles ;
- CONSIDÉRANT** la résolution adoptée lors du Sommet de Dakar, les 29 et 30 novembre 2014, selon laquelle les Chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage, « encouragent l'organisation internationale de la Francophonie à poursuivre son action en matière de prévention et de règlement des crises et des conflits, et d'accompagnement des transitions, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des normes et principe du droit international » ;

RÉPONDANT	à l'invitation du Conseil permanent de la Francophonie et appuyant la mesure de mise sous observation du Burundi visée dans sa résolution adoptée ce 3 juillet 2015 lors de la 95 ^e session ;
EXPRIME	son inquiétude à propos de la situation au Burundi résultant de l'augmentation des tensions et des violences politiques depuis l'annonce, le 25 avril 2015, de la candidature de l'actuel Président Pierre Nkurunziza, en vue d'un troisième mandat et les violentes répressions de ces manifestations qui ont provoqué des pertes en vies humaines ainsi que des violations graves des droits de l'homme et des libertés qui ont contraint de nombreux Burundais à l'exil et empêchent les journalistes des médias privés à exercer librement leur métier ;
SOUHAITE	un approfondissement de la démocratie par la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies et la mise en place d'élections libres, fiables, transparentes et apaisées ;
CRAINT	que le cycle manifestations-répressions violentes par les forces de l'ordre risque d'accroître les tensions et de les étendre à tout le pays et au-delà, à la sous-région ;
EXHORTE	dès lors tous les acteurs burundais à faire preuve de responsabilité et de volonté affirmées d'ouverture, en privilégiant les aspirations légitimes du peuple burundais à la paix, à la démocratie et au développement, en vertu de l'esprit et de la lettre de l'Accord d'Arusha et en reprenant le dialogue, sous la facilitation de l'UA, des Nations Unies, de la CAE et de la CIRGL, avec l'appui des membres concernés de la communauté internationale ;
DEMANDE	à chacune de ses sections à interpellier son/ses gouvernements afin que ceux-ci : <ul style="list-style-type: none"> • mènent un dialogue politique fort avec les autorités burundaises pour faire respecter la Feuille de route, le Code de bonne conduite, la Constitution burundaise, l'accord d'Arusha et la loi électorale, en ce compris l'inclusivité du processus électoral et l'indépendance des organes électoraux et des services de sécurité en vue de la tenue d'élections libres, inclusives, équitables et transparentes au Burundi dans le cadre d'un débat politique ouvert ; • condamnent la fermeture des organes de presse non gouvernementaux et toute forme de violence ainsi que toutes les violations des droits humains exercées à l'encontre de la société civile, des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes et toute atteinte à la liberté d'association et soutienne les projets favorisant le pluralisme des médias et garantissant la libre expression des journalistes ;

- soutiennent l'Organisation internationale de la Francophonie, et la Secrétaire générale de la Francophonie, en particulier par son Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs, dans ses efforts et initiatives de nature à contribuer à une solution durable à la crise au Burundi ;
- s'engagent pour que les représentants des partis d'opposition condamnés à une peine de prison à perpétuité ou à d'autres peines puissent être assistés par des avocats et obtenir un procès équitable en appel conformément au droit national et international.

PRIE

le Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à veiller, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, à la mise en œuvre des accords conclus, dans le respect des valeurs inscrites dans la Charte d'Antananarivo du 23 novembre 2005 et des normes internationales ;

MET

sous observation à titre préventif la section burundaise compte tenu de la crise de la démocratie et de violations graves des droits de l'Homme et dépêche une mission de prise de contact et d'informations visant à aboutir à une solution consensuelle et dont la feuille de route sera arrêtée par le Bureau restreint tel que visé à l'article 10.15 du règlement.

En conséquence, dans l'attente du rapport de cette délégation :

ARRÊTE

toute coopération institutionnelle avec la section burundaise et l'exercice de tout mandat spécial dans le cadre des instances de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.



SESSION DE L'APF

Résolution sur la situation en République arabe syrienne

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- CONSIDÉRANT** que le conflit en République arabe syrienne, qui a débuté en mars 2011 par la répression brutale exercée par le régime syrien à l'encontre de sa population, a dégénéré en guerre civile caractérisée par des affrontements entre l'armée et les forces de sécurité syriennes d'une part et divers groupes armés dont des groupes terroristes d'autre part ;
- ALARMÉE** par la sérieuse détérioration de la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, des femmes et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
- CONSIDÉRANT** que les agissements et l'idéologie extrémiste violente des groupes terroristes présents sont préjudiciables à la stabilité de la région et, plus particulièrement, de celle des pays limitrophes de la Syrie, comme le Liban ;
- CONSIDÉRANT** que le conflit en Syrie est une menace pour la paix et la sécurité internationale ;
- ALARMÉE** par l'arrivée massive de milliers de combattants étrangers venus de plus de 70 pays, dont plusieurs sont membres de la Francophonie, rejoignant les différents groupes armés officiant en Syrie et en Irak ;
- ATTEND** de toutes les parties, y compris de l'opposition, un arrêt immédiat des violences armées de toute nature et la mise en œuvre d'une solution politique et démocratique de conciliation nationale alternative au pouvoir actuel ;
- CONDAMNE** fermement les violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par les autorités syriennes et par les groupes terroristes en territoire syrien ;
- DEMANDE** à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, sans préjugés ou motivations politiques, et salue à cet effet la décision du Conseil de sécurité des Nations unies visant à autoriser les convois humanitaires de l'ONU sans l'accord du gouvernement syrien ;
- DEMANDE** un soutien et une assistance internationale accrues pour les réfugiés, tant pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays que pour celles se rendant dans les pays voisins ;

- SOUTIENT** la résolution du 15 août 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à arrêter le financement et le recrutement de combattants extrémistes en Syrie et en Irak ;
- SOUTIENT** l'action de la coalition internationale visant à mettre fin à l'action des groupes terroristes en Irak et en Syrie ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne ;
- MAINTIENT** au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves de droits de l'Homme, la suspension de la section syrienne, en vertu de l'article 4.1 du règlement.



SESSION DE L'APF

Résolution sur la situation en République centrafricaine

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

PRÉOCCUPÉE	par la situation en République centrafricaine, qui demeure extrêmement fragile en raison de la persistance du cycle de représailles entre groupes armés et des violences contre les populations ;
PRÉOCCUPÉE	par l'important flot de réfugiés et de déplacés que génère cette situation à l'intérieur du pays de même que dans les pays limitrophes ;
SALUANT	le déploiement progressif de Casques bleus dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique et la présence de militaires français de la force Sangaris, conformément à la résolution 2149 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations Unies ;
RAPPELLANT	que la responsabilité de protéger la population civile de la République centrafricaine incombe aux autorités de transition ainsi qu'à la Mission des Nations Unies ;
APPELANT	à application rapide et intégrale des accords relatifs au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion (DDRR) des hommes et des groupes armés en RCA ;
PRENANT ACTE	des conclusions du Forum de Bangui sur le dialogue politique et la réconciliation nationale, tenu en mai 2015 ;
PRENANT ACTE	de l'annonce de la tenue d'un référendum constitutionnel et de l'engagement du gouvernement de transition de tenir les élections présidentielle et législatives avant la fin de l'année ;
PRENANT ACTE	de la volonté et de l'engagement des autorités de transition de respecter les échéances ci-dessus ;
SALUANT	l'accord signé avec l'Unicef en mai 2015 par divers groupes armés, qui se sont engagés à relâcher plusieurs milliers d'enfants soldats et à cesser tout recrutement d'enfants et rappelle que l'APF considère que le recours aux enfants soldats expose ses auteurs à être traduits devant les tribunaux internationaux ;
RAPPELLANT	son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;

RÉITÈRE	son plein soutien et sa solidarité au peuple centrafricain au moment où il traverse l'une des crises les plus graves de son histoire ;
CONDAMNE	fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, notamment les violences faites aux femmes et aux enfants, et exhorte les groupes armés à cesser toute forme de violence ;
EXIGE	le respect des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves ;
INVITE	les autorités de transition à continuer de s'investir pour mettre en œuvre les réformes nécessaires au bon déroulement de la transition, qui doit notamment aboutir à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, fiables et transparentes, conformément à un calendrier électoral consensuel ;
RAPPELLE	son attachement au principe selon lequel le Chef de l'État, le premier ministre, les membres du gouvernement de transition et les membres du bureau du Conseil national de transition ne pourront se présenter à ces élections ; et prend acte de l'engagement des dirigeants de la transition à le respecter ;
INSISTE	auprès de la communauté internationale afin qu'elle débloque les ressources financières nécessaires pour permettre aux autorités centrafricaines de transition de faire face aux défis majeurs qui les attendent ;
DEMANDE	aux États concernés d'intensifier leurs efforts pour enquêter sur les allégations de crimes commis par leurs soldats déployés en République centrafricaine, notamment en ce qui a trait aux meurtres de civils, aux exécutions sommaires, aux enlèvements et aux cas d'exploitation sexuelle ;
APPELLE	la communauté internationale à se mobiliser pour résoudre le problème des réfugiés centrafricains en offrant une assistance humanitaire, mais aussi un rapatriement volontaire, conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1967 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;
DEMANDE	que des facilités soient accordées aux ressortissants étrangers vivants en Centrafrique et désireux de rentrer dans leur pays d'origine avec le concours de l'Organisation internationale des Migrations ;
AUTORISE	l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique ;
MAINTIENT	la suspension de la République centrafricaine en vertu de l'article 5.6 du règlement.



SESSION DE L'APF

Résolution sur la situation au Burkina Faso

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- PRENANT ACTE** de la démission en octobre 2014 du président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, à la suite d'un mouvement de contestation populaire ;
- PRENANT ACTE** de l'adoption consensuelle d'une Charte de transition, de la nomination de Michel Kafando au poste de Président de transition, de la nomination du Lieutenant-colonel Isaac Zida au poste de premier ministre de transition et de la formation d'un gouvernement de transition ;
- PRENANT ACTE** de la mise en place d'un Conseil national de transition, organe législatif composé de membres désignés par les différentes composantes de la société burkinabè ;
- PRENANT ACTE** de l'annonce de la tenue d'élections présidentielle et législatives le 11 octobre 2015 ;
- RAPPELANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;
- SALUANT** les avancées encourageantes de la transition, notamment l'adoption de dispositions législatives visant à lutter contre la corruption et l'impunité et des différentes initiatives visant à rétablir un ordre constitutionnel normal ;
- PRÉOCCUPÉE** par l'inclusion dans le nouveau code électoral adopté par le Conseil national de Transition de dispositions sanctionnant l'exclusion de certaines personnalités politiques lors des prochaines élections, ce qui pourrait compromettre la bonne tenue de ces scrutins ;
- SALUANT** les efforts déployés par la communauté internationale et francophone afin d'accompagner le Burkina Faso dans sa transition démocratique ;
- SALUE** le sens de la responsabilité dont fait preuve le peuple du Burkina Faso dans l'organisation de la transition politique du pays ;
- DEMANDE** aux autorités de transition d'établir un dialogue avec les acteurs politiques et la société civile, afin d'établir des conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives, libres, fiables, transparentes et apaisées ;

- INVITE** les autorités de transition à éviter toute mesure discriminatoire tendant à exclure une catégorie de citoyens burkinabè des prochaines élections pour des raisons autres que celles fondées sur le droit ;
- RAPPELLE** son attachement au principe selon lequel les différentes personnalités occupant des postes de responsabilité dans la transition ne pourront se présenter à ces élections ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à poursuivre leurs actions diplomatiques et à prendre des initiatives visant au maintien et à l'amélioration de la situation politique, économique et sociale au Burkina Faso ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à apporter un soutien financier à l'organisation des élections d'octobre 2015 ;
- MAINTIENT** la mise sous observation à titre préventif prononcée par le Bureau de l'APF jusqu'à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, fiables et transparentes, tout cela conformément aux principes de la Francophonie exprimés dans la Déclaration de Bamako ;
- DÉCIDE** de dépêcher au Burkina Faso une mission d'information suite à la tenue des élections dans ce pays et dont la feuille de route sera arrêtée par le Bureau restreint tel que vise l'article 10.15 du règlement.



SESSION DE L'APF

Résolution sur l'accès à la justice dans les pays francophones

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT QUE la Déclaration de Bamako, adoptée à l'issue du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie et des droits et libertés dans l'espace francophone, comporte un engagement sur l'indépendance de la magistrature, la liberté du barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible.

CONSIDÉRANT le caractère indissociable de l'accès à la justice pour tous et de l'État de droit.

CONSTATANT que les difficultés d'accès au système de justice persistent dans les pays de l'espace francophone et qu'elles concernent en particulier les groupes les plus vulnérables de nos sociétés.

CONSTATANT que certains pays de l'espace francophone ne disposent d'aucun système d'aide juridictionnelle ou que le système en place n'est pas fonctionnel.

SOULIGNANT l'importance du rôle des parlementaires dans l'amélioration de l'accès à la justice par l'utilisation de leurs capacités de voter des lois, de consulter la population, d'enquêter sur toute question d'intérêt public et de contrôler les activités de l'Administration.

RAPPELANT que les ministres francophones de la justice se sont engagés, par la Déclaration de Paris en 2008, à favoriser la mise en place de modes de règlement simplifié et non contentieux des litiges (arbitrage, médiation, conciliation) ou d'instaurer des mécanismes pour déléguer de façon encadrée certaines décisions prises par des tribunaux qui rendent une justice coutumière.

RAPPELANT que l'Organisation internationale de la Francophonie a adopté, en 2010 et 2013, une déclaration et un plan d'action dans lesquels elle réaffirme que les coutumes, traditions ou considérations d'ordre religieux ne peuvent exonérer les États membres de leur obligation d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes.

RAPPELANT que l'Assemblée parlementaire de la francophonie, réunie à Ottawa en juillet 2014, a adopté une résolution concernant le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dans laquelle elle exhorte les parlements et les gouvernements du monde à lutter contre la violence à l'égard des femmes qui résulte de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives.

CONSIDÉRANT que les États signataires de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont une obligation de protéger les femmes contre la discrimination et la violence dans la sphère privée pratiquées par une personne, par une organisation ou par une entreprise.

Nous, membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunis à Berne, INVITONS

Les parlements et les gouvernements de la Francophonie à:

- élaborer des dispositifs et des mesures pour promouvoir l'accès au droit et à l'information juridique, assurer l'égalité de tous les citoyens et citoyennes en matière de justice, développer l'aide juridictionnelle, favoriser la célérité de la justice et assurer l'exécution des décisions de justice par l'ensemble des autorités publiques,
- mettre en œuvre des réformes du système judiciaire axées sur la notion de sensibilité au genre, étendre au domaine privé la protection accordée aux femmes dans un État de droit, favoriser le recrutement de femmes à titre d'agents de police, de procureurs, de juges et de juges coutumiers,
- évaluer la possibilité de formaliser, de reconnaître et d'officialiser les activités des autorités coutumières en matière de prévention, de conciliation, de médiation et de règlement des conflits, dans la mesure où ces activités ne sont pas en contradiction avec les droits de la personne; et, dans cette optique,
- assurer la coordination, l'intégration et la complémentarité des systèmes de justice formels et informels pour développer la sécurité juridique des citoyens et l'efficacité de la justice à l'échelle nationale.

L'Organisation internationale de la Francophonie à:

- évaluer la pertinence de créer des services intégrés ou des guichets uniques au profit des femmes victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale et de créer des tribunaux itinérants ou des tribunaux spécialisés en violence sexuelle ou conjugale.



SESSION DE L'APF

Déclaration concernant la stratégie de la Francophonie numérique et la promotion des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

- SE RÉFÉRANT** au rapport intitulé *Stratégie de la Francophonie numérique : promouvoir les stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale*;
- RAPPELANT** l'adoption de la Stratégie de la Francophonie numérique par les chefs d'État et de gouvernements lors du 14^e Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en République démocratique du Congo, en octobre 2012;
- CONSTATANT** l'engagement des chefs d'État et de gouvernements, lors du 15^e Sommet de la Francophonie tenu à Dakar, au Sénégal, en novembre 2014, à poursuivre la mise en œuvre de la *Stratégie de la Francophonie numérique*;
- S'APPUYANT** sur le nouveau *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022* et la nouvelle *Programmation quadriennale 2015-2018* de l'Organisation internationale de la Francophonie confirmés lors de ce même Sommet;
- PRENANT ACTE** que la *Programmation quadriennale 2015-2018* identifie le numérique comme un élément transversal au cœur de la réalisation de ses quatre missions et prévoit l'accompagnement « [d]es États pour l'élaboration de stratégies nationales et régionales dans la mise en place d'écosystèmes numériques »;
- RECONNAISSANT** l'engagement de plusieurs États francophones dans le domaine numérique et la promotion de gouvernements ouverts;
- TENANT COMPTE** du fait que 65 gouvernements à travers la planète et près d'une quinzaine de pays membres de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) sont actuellement représentés au sein du *Partenariat pour un gouvernement transparent*, dont certains ont élaboré un plan d'action et une stratégie nationale de données ouvertes et de transparence gouvernementale;
- CONSTATANT** que très peu de pays en développement sont représentés au sein du *Partenariat pour un gouvernement transparent*;
- RAPPELANT** l'importance, exprimée par ISOC Québec dans le *Rapport sur l'état de la Francophonie numérique*, de créer des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques dans la Francophonie;

RÉITÉRANT les quatre grands principes du gouvernement ouvert, soit l'accessibilité de l'information, la participation citoyenne, l'intégrité professionnelle, et la transparence et la responsabilisation par l'entremise des nouvelles technologies;

RAPPELANT l'engagement de l'OIF d'encourager les États et gouvernements à adhérer à la déclaration de principe pour un gouvernement ouvert et accroître la transparence et la participation des citoyens;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de la section canadienne, à l'attention de la Commission politique,

INCITE les sections membres de l'APF à contribuer à la réalisation de l'objectif que s'est fixé l'OIF concernant l'édification de sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques, et à partager leurs bonnes pratiques;

ENCOURAGE les parlementaires des sections membres de l'APF de la Francophonie à promouvoir l'adhésion au *Partenariat pour un gouvernement ouvert* auprès de leur gouvernement respectif;

INVITE l'APF, l'OIF et ses opérateurs à unir leurs efforts dans la promotion des stratégies nationales de données ouvertes et de transparence gouvernementale.

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION
ET DES AFFAIRES CULTURELLES



SESSION DE L'APF

**Déclaration
sur la cyber-attaque contre TV5 Monde**

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONDAMNE** fermement la cyber-attaque perpétrée contre TV5 Monde le 8 avril 2015 par des pirates informatiques affirmant soutenir le groupe armé de l'État islamique ;
- DÉNONCE** avec vigueur cet acte de cybercriminalité qui est une atteinte directe aux valeurs promues par la Francophonie que sont la liberté d'expression, la liberté de presse et la démocratie ;
- EXPRIME** sa solidarité et son soutien à la direction et aux équipes de TV5 Monde qui constitue un outil de rayonnement privilégié de la Francophonie, de la langue française et de la diversité culturelle à travers le monde ;
- RAPPELLE** la solidarité de la communauté francophone dans la lutte contre toute forme de terrorisme.



SESSION DE L'APF

Résolution sur un accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/SIDA

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- PRENANT CONNAISSANCE** des données transmises par l'ONUSIDA en 2014 qui indiquent, au niveau mondial, une limitation des cas de nouvelles infections au VIH, une réduction des cas de mortalité liés au sida et une augmentation du nombre de personnes infectées bénéficiant d'un traitement ;
- CONSTATANT** que, malgré les progrès significatifs que connaît la lutte contre le VIH/sida, ces mêmes données indiquent que l'accès universel aux services de prévention et de traitement du VIH/sida n'est toujours pas garanti ;
- RAPPELANT** que la communauté internationale s'est fixée pour objectif de mettre un terme, d'ici 2030, à l'épidémie du sida en tant que menace pour la santé publique ;
- CONSIDERANT** le caractère impérieux d'accélérer la riposte au VIH/sida en élargissant les mesures de prévention et de soin à l'ensemble des populations-clés pour atteindre l'objectif de l'ONUSIDA en 2030 ;
- RAPPELANT** la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 sur le VIH et le sida qui renouvelle et intensifie les engagements pris par les Etats en matière de riposte au VIH/sida et, pour ce faire, qui appelle au respect des droits humains et à la mise en place de cadres juridiques, sociaux et politiques propres à permettre d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH ;
- MENTIONNANT** le « Point de décision de la Francophonie : stopper les nouvelles infections au VIH et garantir les traitements pour tous » élaboré par l'OIF en collaboration avec l'ONUSIDA en marge du Sommet de la Francophonie de Kinshasa en 2012 ;
- PRENANT EN COMPTE** la Feuille de route de l'Union africaine sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme de 2012 ;

RECONNAISSANT

que la stigmatisation et la discrimination des populations-clé demeurent des obstacles majeurs à la riposte mondiale au VIH/sida, menacent la santé publique et augmentent les coûts sanitaires, sociaux et économiques liés au VIH/sida ;

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie***APPELLE**

les pays de l'espace francophone à aligner leurs stratégies régionales et nationales de lutte contre le VIH/sida sur les objectifs d'accélération de la riposte au VIH/sida poursuivis par l'ONUSIDA ;

DEMANDE

aux pays de l'espace francophone d'élaborer leurs programmes de lutte contre le VIH/sida selon une démarche fondée sur les droits humains, en incluant en particulier les filles et les jeunes femmes, les prisonniers, les migrants, les toxicomanes, les travailleurs du sexe, les minorités sexuelles, les enfants et les mères séropositifs, les personnes déplacées, les personnes handicapées et les personnes âgées de 50 ans et plus et les personnes vivant avec le VIH, de sorte de pouvoir endiguer l'épidémie du VIH/sida ;

RECOMMANDE

aux parlements de l'espace francophone de mettre en place des programmes d'éducation à la sexualité à l'intention des jeunes, afin de contribuer à la prévention du VIH/sida ;

APPELLE

les parlements de l'espace francophone à lever les obstacles juridiques, politiques et sociaux qui entravent l'accès des populations-clés aux services de dépistage, de prévention et de soins liés au VIH/sida.



SESSION DE L'APF

Résolution sur la destruction des sites patrimoniaux en Syrie et en Irak

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationale ;
- GRAVEMENT PRÉOCCUPÉE** par l'enlisement des conflits armés en Syrie et dans les pays limitrophes ainsi que par la crise humanitaire liée à la persécution des minorités culturelles et religieuses perpétrée par des groupes armés terroristes ;
- PRENANT ACTE** de la destruction intentionnelle du site patrimonial de Palmyre et des cités antiques d'Alep et de Damas, en Syrie, de même que le saccage des musées de Mossoul et de Bagdad, ainsi que des sites patrimoniaux de Nimrud et d'Hatra, en Irak, portant atteinte à la coexistence pacifique des diverses communautés ;
- PRENANT ACTE** de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui reconnaît explicitement le lien entre le trafic illicite de biens culturels en provenance de la Syrie et d'Irak et le financement du terrorisme ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

- CONDAMNE** fermement la destruction délibérée du patrimoine culturel irakien et syrien, notamment des sites archéologiques, des musées, des bibliothèques et des archives, commise par les djihadistes du groupe État islamique ;
- DÉNONCE** le recours, par les terroristes, au saccage du patrimoine millénaire de l'humanité comme arme de guerre et comme instrument de propagande et de déstabilisation des communautés culturelles et religieuses de ces États ;
- CONDAMNE** le pillage et la contrebande de biens culturels faits par ces groupes terroristes comme moyen de financer leurs opérations ;
- CONDAMNE** l'utilisation des sites culturels à des fins militaires ;

APPELLE	toutes les parties au conflit à respecter les obligations mises à leur charge par le droit international, en particulier la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé signée à La Haye, en 1954, ainsi que le droit international humanitaire coutumier ;
DEMANDE	à ce que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour sauvegarder le patrimoine culturel de ces États ;
ENCOURAGE	la communauté internationale à créer une coalition internationale visant à protéger le patrimoine culturel et historique au Moyen-Orient ;
ENJOINT	la communauté internationale à se mobiliser face au fléau que représente le terrorisme.



SESSION DE L'APF

Résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSTATANT** que les publics cibles de la communication parlementaire se dispersent et se segmentent et que les modes traditionnels de communication ne suffisent plus à rejoindre certaines clientèles, notamment les jeunes;
- CONSIDERANT** que TV5Monde devrait accorder plus de place aux débats parlementaires et en particulier à ceux de l'APF, dans le cadre de sa couverture de l'actualité politique francophone;
- PRENANT NOTE** de la volonté des assemblées parlementaires d'accroître la transparence de leurs activités, selon leurs règles et pratiques respectives, notamment par la diffusion des débats parlementaires, via le site Web de leur parlement ou leur canal parlementaire;
- CONSIDERANT** que les assemblées parlementaires démontrent, de manière générale, un intérêt certain envers l'utilisation du Web 2.0 dans une optique de diffusion de l'information parlementaire;
- SOULIGNANT** que près de la moitié des assemblées législatives de l'APF sont absentes des réseaux sociaux et que la plupart sont encore loin de profiter de manière optimale du potentiel de ceux-ci pour rapprocher les élus des citoyens;
- RAPPELANT** que l'APF s'est engagée lors du 14^e Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en 2012, à participer à la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique;
- RECOMMANDE** le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5Monde afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire et d'apporter un regard original sur la diversité culturelle de la Francophonie;

- ENCOURAGE** les assemblées parlementaires de la Francophonie à adopter des mesures administratives pour améliorer l'accès à l'information parlementaire et la transparence dans la diffusion des débats parlementaires;
- INCITE** les assemblées parlementaires à profiter des nombreuses possibilités qu'offre le Web 2.0 pour assurer une présence institutionnelle de leur assemblée sur les réseaux sociaux;
- INVITE** les assemblées législatives de la Francophonie à élaborer des stratégies de communication parlementaire basée sur l'utilisation du Web 2.0 pour favoriser la participation citoyenne au débat démocratique et accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie, en général;
- ENCOURAGE
ET RECOMMANDE** aux États et gouvernements francophones de poursuivre et de mettre en œuvre la Stratégie de la Francophonie numérique en vue de renforcer l'exercice de la démocratie et de rapprocher les élus des citoyens.



SESSION DE L'APF

Résolution sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSIDERANT** que la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO reconnaît le rapport indissociable entre la culture et le développement durable;
- PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/68/223 (2013) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui reconnaît explicitement que la culture est un moteur et un facilitateur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable;
- PRENANT ACTE** de la résolution A/Res/69/230 (2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies qui engage tous les acteurs intéressés à prendre dûment en considération la culture dans l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

- INVITE** les assemblées parlementaires de la Francophonie à reconnaître le caractère indissociable de la culture et du développement durable dans leurs politiques de développement;
- ENCOURAGE** l'UNESCO à prendre une part plus active dans les dernières négociations internationales entourant le Programme de développement post-2015 en vue d'intégrer pleinement la culture en tant que principe fondamental des politiques de développement;
- DEMANDE** aux gouvernements francophones d'exiger que des cibles et des indicateurs concernant la culture soient intégrés aux objectifs du programme de développement post-2015, afin qu'un réel suivi de sa mise en œuvre soit effectué.

COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES



SESSION DE L'APF

Résolution sur les moyens parlementaires de contrôle de l'action gouvernementale dont les moyens d'interpellation dans l'espace francophone

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

- RAPPELANT** que le terme « contrôle de l'action du Gouvernement » est le plus consacré dans la plupart des constitutions des Etats de l'Espace francophone et des règlements de leurs parlements respectifs ;
- RAPPELANT** que selon le rapport, l'interpellation doit être comprise comme tout instrument « d'analyse, de suivi et de contrôle de l'action du Gouvernement et des organismes publics, et partant, s'identifie au contrôle parlementaire ;
- RAPPELANT** que les termes « moyens d'interpellation du Gouvernement » et moyens de contrôle de l'action du Gouvernement » couvrent à la fois les demandes adressées par les parlementaires au Gouvernement et autres autorités exécutives afin que ceux-ci informent le Parlement ou s'expliquent sur leurs actions et décisions et les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité ministérielle ;
- PRENANT** en compte les observations et les différentes propositions faites à Ottawa en juillet 2014 et à Antananarivo en avril 2015 par les différents intervenants ;
- ENCOURAGE** les parlements de l'espace francophone à renforcer le contrôle parlementaire des gouvernements ;
- RECOMMANDE** la mise en œuvre de missions d'information parlementaire et toutes autres techniques parlementaires conformément aux dispositions des textes nationaux (Constitution, Règlement, etc...).

COMMISSION DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT



SESSION DE L'APF

Résolution sur les changements climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

- RAPPELANT** la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ainsi que les objectifs et principes de cet instrument ;
- RÉAFFIRMANT** l'ensemble des éléments contenus dans la Déclaration de Brazzaville, adoptée en 2014 par l'Assemblée plénière de l'APF réunie à Ottawa ;
- PRÉOCCUPÉE** par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- CONSIDÉRANT** que les populations des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique qui ont le moins contribué aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, comptent parmi celles qui sont le plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie de mettre tout en œuvre pour parvenir à un accord global et juridiquement contraignant lors de la 21^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) ;
- RECOMMANDE** de parvenir à un accord équilibré et ambitieux dans lequel toutes les parties contribuent à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- SOULIGNE** que cet accord doit respecter le principe de responsabilité commune et différenciée et les capacités respectives des Etats parties ;
- SOULIGNE** l'importance de mesurer, vérifier et rendre compte des émissions de gaz à effet de serre à échéance régulière afin de rendre effectif le futur accord ;

- ENCOURAGE** les Etats et gouvernements des pays industrialisés membres de la Francophonie à respecter les engagements financiers pris à Copenhague en 2009 pour la dotation du Fonds vert pour le climat et à accélérer les transferts de technologies en faveur des pays les plus vulnérables et à poursuivre les politiques salutaires de changement des modes de production ;
- RECOMMANDE** la mise en place des mécanismes simplifiés d'accès au Fonds vert pour le climat pour les Etats membres des bassins ou « poumons énergétiques » de la planète (Afrique, Amazonie, Indonésie) pour le verdissement de leurs économies ;
- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements et parlementaires membres de la Francophonie de sensibiliser leurs citoyens aux conséquences du changement climatique et d'encourager et valoriser les initiatives positives des acteurs publics, privés et de la société civile pour contribuer à l'agenda des solutions ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à inclure des parlementaires dans les délégations nationales à la COP 21 ;
- SALUE** les actions menées par l'Institut francophone du Développement durable et l'invite à poursuivre son travail de sensibilisation et d'assistance aux pays francophones en vue d'un développement durable.



SESSION DE L'APF

Résolution sur l'emploi des jeunes

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement du Parlement francophone des jeunes,

- CONSIDÉRANT** que les pays francophones ont des caractéristiques démographiques, économiques et sociales très différentes mais ont de nombreux enjeux en commun tels l'éducation, la formation l'accès à l'emploi ;
- SOULIGNANT** le désir de la Commission d'inscrire ces enjeux dans une perspective de long terme ;
- RAPPELANT** que l'éducation est un parcours institutionnel d'apprentissage des savoirs et connaissances essentiels au développement des individus et à leur insertion dans la société civile et sur le marché du travail ;
- SOULIGNANT** de ce fait le caractère prioritaire de l'éducation et la formation ;
- PRENANT ACTE** que la montée du chômage des jeunes dans l'espace francophone menace la cohésion sociale ;
- CONSIDÉRANT** que les structures du marché du travail sont en constante mutation et qu'il est nécessaire de s'adapter à ces évolutions ;
- CONSIDÉRANT** que nombre de jeunes ne sont pas informés de la multitude de choix professionnels et éducatifs qui s'offrent à eux ;
- RAPPELANT** l'importance d'offrir aux jeunes un éventail conséquent de possibilités professionnelles et éducatives tout en prenant acte des lacunes dans ce domaine ;
- DEPLORANT** la persistance de différentes pratiques discriminatoires ;
- CONSIDÉRANT** que les personnes employées au sens du Bureau International du Travail, organe de l'Organisation Internationale du Travail, sont « celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine dite de référence » ;
- SOULIGNANT** que certaines technologies ont des conséquences durables sur l'économie d'un pays, notamment sur la force de travail ouvrière ;
- ATTENDU** que les nouvelles technologies représentent des outils primordiaux du développement économique moderne ;

RECOMMANDE	la mise en place des moyens nécessaires pour poursuivre et renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et ce, à tous les niveaux ;
RECOMMANDE	que les parlements et les gouvernements mettent tout en œuvre afin d'assurer une éducation accessible pour tous les citoyens, et ce, peu importe les milieux socio-économiques ;
EXIGE	de renforcer le combat contre les inégalités de genre et les discriminations à l'ébauche par l'adoption et la mise en œuvre de politiques sociales permettant une réussite dans la vie professionnelle ;
SOUTIENT	Le développement d'offre de formations continues tout au long de la vie ;
ENCOURAGE	la formation entrepreneuriale et linguistique notamment pour les jeunes sans formation ;
ENCOURAGE	la mise en place d'incubateur d'entreprise à travers des soutiens de l'Etat par la création de pôles de compétitivité et le soutien aux projets novateurs par le développement du micro-crédit ;
RECOMMANDE	aux parlements et aux gouvernements la mise en place et le renforcement des programmes d'orientation professionnelle tels que la création d'un observatoire pour l'emploi jeune dans chaque parlement affilié à un observatoire interparlementaire ainsi que la mise en place de programmes écoles-entreprises ;
ENCOURAGE	fortement la promotion de l'usage de la plateforme internationale des réseaux de jeunesse francophone (PIRJEF) afin de permettre le partage des expériences politiques et des activités en matière d'emplois au sein de l'espace francophone ;
APPELLE	les parlements et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir une orientation des jeunes vers des emplois durables, notamment dans le domaine de l'agriculture ;
PROPOSE	aux parlements et aux gouvernements de développer l'offre de formation dans les nouvelles technologies, la transition énergétique et le développement durable, secteurs porteurs de la nouvelle industrie, berceau des emplois de demain.

RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES



SESSION DE L'APF

Résolution dénonçant les violences dont sont victimes les femmes et les filles en raison des conflits armés

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- RAPPELLE** la résolution du Réseau des femmes sur l'élimination de toute forme de violence sexuelle, notamment dans les conflits armés, adoptée en 2011 à Kinshasa ;
- Rappelle** la résolution adoptée en juillet 2014, sous proposition du Réseau des femmes, dénonçant l'enlèvement d'adolescentes commis dans le nord-est du Nigéria par le groupe extrémiste Boko-Haram ;
- RAPPELLE** la déclaration, adoptée en février 2015, pour dénoncer les violations des droits des femmes et des filles commis par le groupe extrémiste Boko Haram ;
- CONSIDÈRE** que les conflits armés engendrent des violences dont les femmes et les filles sont les victimes principales, particulièrement le recours au viol comme arme de guerre ;
- SALUE** l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 juin 2015, d'une résolution historique faisant de cette date la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle dans les conflits ;
- RAPPELLE** que la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles constitue un pilier essentiel de la démocratie et rappelant l'impérieuse nécessité de respecter les instruments internationaux de protection des droits de la personne ;
- CONDAMNE** la vague continue d'attaques armées, l'enrôlement forcé des jeunes, ainsi que les actes de violence commis contre les civils par des bandes armées, principalement les femmes et les filles ;
- CONDAMNE** le recours à la violence envers les femmes et les filles, en particulier les violences sexuelles, par les groupes sévissant dans certains États francophones d'Afrique et du Moyen Orient ;

- EXHORTE** les États à respecter leur devoir de mettre fin à l'impunité et de faciliter l'accès à la justice afin que les auteurs d'actes de violences sexuelles soit traduits en justice et condamnés ;
- ENCOURAGE** les parlements à adopter des lois et à appuyer la mise sur pied de programmes afin de mettre fin à l'exclusion sociale des victimes et à assurer leur réinsertion dans la société ;
- APPELLE** l'Organisation internationale de la Francophonie à intensifier ses efforts, dans le cadre du suivi de la déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, adoptée en 2010, pour que la lutte contre de telles violences devienne une priorité des États dans la gestion des crises liés aux conflits armés ;
- APPELLE** les États à redoubler d'efforts et à collaborer avec la communauté internationale pour développer des réponses concertées aux violences dont les populations civiles sont victimes dans le cadre de conflits armés.



SESSION DE L'APF

Résolution sur la prise en compte du genre dans les discussions climatiques

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- RAPPELANT** la compétence de la Commission de la coopération et du développement dans les domaines relatifs au développement durable notamment pour les questions liées aux changements climatiques ;
- RAPPELANT** La résolution sur les changements climatiques proposée par la dite Commission, lors de la 41ème Session de l'APF ;
- RAPPELANT** que la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (dite la Convention) aura lieu du 30 novembre au 11 décembre prochain ;
- PRÉOCCUPÉ** par les analyses des rapports du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) et par les conséquences désastreuses d'une augmentation de la température de la planète au-delà de 2° C d'ici 2100 ;
- RAPPELANT** que les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tant face aux événements météorologiques extrêmes, qu'au quotidien, étant confrontées, en conséquence de la sécheresse ou des inondations, à l'alourdissement des tâches au service de la famille qui incombent encore le plus souvent aux seules femmes et filles ;
- RAPPELANT** qu'elles jouent néanmoins un rôle essentiel dans la lutte contre ces changements climatiques, en tant qu'actrices du développement et de l'innovation, notamment en adoptant des techniques et technologies qui contribuent à l'atténuation ainsi qu'en participant à la définition de projets d'adaptation efficaces ;
- CONSIDÉRANT** l'importance de la cohérence entre d'une part des politiques relatives à la lutte contre le changement climatique appelant à la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus découlant de la Convention, et d'autre part des dispositions d'instruments internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ;
- RECONNAISSANT** les premières décisions adoptées ces dernières années pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes et l'égalité des sexes dans le cadre des politiques relatives au climat ;

- CONSTATANT** que, malgré ces progrès, les femmes restent sous représentées dans tous les aspects du processus découlant de la Convention ;
- CONSTATANT** également que les interactions entre les retombées positives qui résulteraient d'une plus grande autonomisation des femmes et l'adaptation comme la réduction des situations de vulnérabilité au changement climatique devraient être pris en compte par l'ensemble des pays et intégrés dans les politiques nationales et internationales ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

- DEMANDE** aux parlementaires francophones présents à la 41^{ème} Session de l'APF de relayer et de diffuser, au sein de leur parlement, cette résolution afin de sensibiliser la classe politique à l'intégration de l'approche genre dans le domaine du climat et de l'énergie ;
- INVITE** les États et gouvernements membres de la Francophonie à sensibiliser leurs citoyens aux conséquences spécifiques du changement climatique sur les femmes et à encourager et valoriser les contributions et initiatives positives de ces dernières, participant à l'atténuation et l'adaptation, aux niveaux local et national ;
- RECOMMANDE** aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mesurer les retombées positives du renforcement de l'égalité des sexes et de la réalisation des droits des femmes dans leurs politiques nationales relatives au climat ainsi que dans les différents volets de l'accord de la Convention à finaliser en décembre ;
- RECOMMANDE** aux États et gouvernements membres de la Francophonie d'intégrer une perspective de genre et de budgétisation sensible au genre dans leur politique nationale tout comme dans le prochain accord concernant la Convention ;
- ENCOURAGE** les États francophones à déployer tous les efforts nécessaires pour améliorer la participation des femmes au sein des délégations et de tous les organes créés en vertu de la Convention ;
- SOUTIENT ET ENCOURAGE** les actions de plaidoyer de l'OIF visant à intégrer le genre et la budgétisation sensible au genre et les bénéfices réels attendus de l'autonomisation des femmes dans les discussions climatiques en vue de la COP 21 ;
- DEMANDE** également à l'OIF de créer des outils pour aider les gouvernements francophones à intégrer le genre dans les politiques et stratégies climatiques.



SESSION DE L'APF

Résolution sur les discriminations à l'égard des femmes en matière de statut matrimonial

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

- RAPPELANT** la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ;
- RAPPELANT** les engagements des Etats et gouvernements lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont on célèbre cette année les 20 ans ;
- INDIGNÉE** par le maintien de mesures discriminatoires à l'égard des femmes dans le droit relatif au statut marital et systèmes juridiques et coutumiers ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

- RECOMMANDE** aux Etats et gouvernements membres de la Francophonie d'inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur Constitution, et de veiller à ce que les lois et règlements soient conformes à cette égalité constitutionnelle, y compris en ce qui concerne le statut marital ;
- DEMANDE** d'adopter et de faire respecter des lois et des politiques visant à prévenir les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;
- EXHORTE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de toutes les femmes, notamment leur droit de disposer de leur corps et de décider de leur santé sexuelle et procréative sans subir de contrainte ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à lever toutes les réserves à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, notamment à son article 16 ;
- INVITE** les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des populations aux droits des femmes, sur tout leur territoire.

Mots clés

Bureau de section :	
• Activités internes	p. 4
• Composition	p. 3
Bureau international	p. 5, 11
Commissions APF :	
• Affaires parlementaires	p. 7
• Coopération et développement	p. 8
• Éducation, communication, affaires culturelles	p. 7
• Politique	p. 6
Forum économique de la Francophonie	p. 14
Forum mondial de la langue française	p. 12
Jeunes pousses	p. 14
OPECST	p. 12
Parlement francophone des jeunes	p. 11
PNUD – Tunisie	p. 10
Programme multilatéral de développement parlementaire	p. 13, 14
Région Europe :	
• Assemblée	p. 13
• Conférence des présidents	p. 6
Réseau des femmes parlementaires	p. 9
Réseau VIH/sida, tuberculose et paludisme	p. 10
Sensibilité à la question de genre	p. 15

